

7. BIÈVRES / ÉCLAIRAGE PUBLIC. Utiliser au mieux les possibilités offertes par la gestion "au point lumineux" existante (plage d'horaire sans éclairage) afin de réaliser des économies sur la consommation d'énergie.

8. BIÈVRES / LOGEMENT. En concertation avec les propriétaires d'immeubles vétustes, trouver avec les organismes appropriés, des aides à la réhabilitation afin de proposer dans le parc privé des logements dont le loyer pourrait être encadré et principalement destinés à une population jeune.

9. BIÈVRES / NUISANCES SONORES. Assurer une vigilance pour vérifier que les délais de réalisation du mur anti-bruit le long de la RN 118 affichés par la DIRIF seront bien tenus.

Nous avons agi en faveur de ces sujets durant le mandat qui s'achève et ils figurent tous dans notre programme

Je signe, avec mon équipe "Chorsis Bièvres" cette charte et m'engage à poursuivre le travail initié en partenariat avec les différents acteurs de la Vallée de la Bièvre, dont les AVB pour préserver notre environnement exceptionnel.

Au nom de ma liste, je fais m'ens les engagements de cette charte

Signature

A. Pelletier 13

À retourner aux AVB - de préférence par courriel - à [avb@bievre.org](mailto:avb@bievre.org)